

ANNEE 2025

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

Délibération n°

2025060

Date de convocation : 27/11/2025

Date d'affichage : 03/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 064-216401000-20251201-2025060-DE

S2LO

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 27 novembre, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Yannick BASSIER, Maire & MM Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Arnaud PAVLOVSKY, Cédric BRESAC, Marc PERRIER, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECART, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Valérie ETCHART.

Absent (e)s excusé (e)s : M. Mikel AMILIBIA (pouvoir à Mme Marie GRABET DIT BOUCHET), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECART), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à Mme Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Guénael LE CAM.

OJ n°5 : Fixation des tarifs du séjour ski à Candanchu du 15 au 19 février 2026

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET – Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour ski pendant les vacances d'hiver.

Les tarifs proposés tiennent compte :

- des frais de transport aller – retour entre Bassussarry et Candanchu
- de l'hébergement en pension complète à l'auberge,
- de 4 journées complètes de ski avec 2h de cours collectifs/jour,
- de la location du matériel,
- de l'achat du forfait avec l'assurance.

Il convient de souligner que le coût du personnel est entièrement supporté par la commune et n'est pas pris en compte pour le calcul de la participation des familles.

Ce séjour est ouvert aux enfants et jeunes de Bassussarry mais aussi à ceux extérieurs à la commune.

Pour rappel, l'an dernier, les tarifs avaient été fixés comme suit :

- 400€ pour les Basusartars
- 480€ pour les extérieurs

Cette année, les coûts liés à l'hébergement, mais surtout au forfait de remontées mécaniques, ont considérablement augmenté.

Eu égard aux éléments précités et sur proposition du service enfance-jeunesse, il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs applicables pour le séjour 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

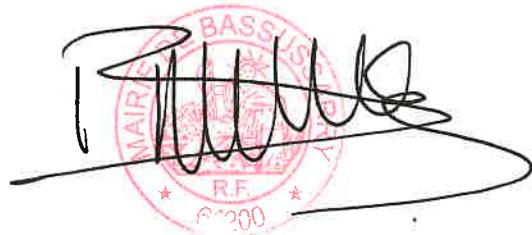
- APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- APRES en avoir délibéré,

FIXE les tarifs pour le séjour ski 2026, comme suit :

	Bassussarry	Hors Bassussarry
SKI	420.00€	490.00€

Bassussarry, le 1^{er} décembre 2025.

Le Maire,
Yannick BASSIER



A red circular stamp of the town of Bassussarry, France. The text "BASSUSSARRY" is at the top, "MUNICIPALITE" is in the middle, and "FRANCE" is at the bottom. There are two stars on either side of the text. A large, black, handwritten signature is drawn over the stamp.